

RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## **Arrêté relatif à la composition du jury visant à l'attribution d'une certification de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire session 2019**

La rectrice de l'académie de Grenoble,  
Chancelière des universités,

**Rectorat**

Division  
des examens et  
concours

DEC3 / XIII / 19 / 131

Vu l'article L122-2 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

### ARRETE

#### Article 1er :

Le jury académique de la certification de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire session 2019 est constitué comme suit :

#### Président de Jury

Monsieur LARBAUD Jean-Christophe inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

#### Membres interrogateurs

Madame DIETRICH Claire inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale  
Madame GEOFFRAY Ghislaine inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale

Monsieur GUIRAL Vincent inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

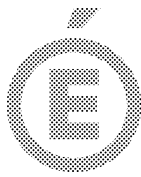
Madame MALEK Sylvie inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale

Madame MERON Nathalie inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale

Monsieur MOUTONS Pierre inspecteur de l'éducation nationale

Monsieur ROSSI Sylvain personnel de direction, LP Louis Armand, Chambéry

Madame STATARI Laetitia inspectrice de l'éducation nationale



Article 2 :

La Secrétaire Générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

2/2

Grenoble, le 2 avril 2019

Fabienne Blaise